



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
UNSA-éducation**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DU 22 NOVEMBRE 2016 - 14h30 à 18h00
RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Présents :

- pour l'administration : Yvon BRUN (sous-directeur - SD2, président), Martine GUSTIN-FALL (IGJS), Christine LABROUSSE (chef de bureau – SD2D), Claudie SAGNAC (direction des sports), Catherine LAPOIX (DJEPVA), Nadine ROYER (DJEPVA), Yves BLANCHOT (DRH – SD2D), Bernard HENRY (DRH – SD1D), Nelly VEDRINE (DRH – SD2D), Jean-Luc WYREBSKI (DRH – SD2D).
- pour les représentants des personnels (RP) du SEJS/UNSA-éducation : Valérie BERGER-AUMONT (titulaire IJS 2^{ème} classe), Isabelle BECU-SALAUN (titulaire IJS 1^{ère} classe), Zahra MABROUK (suppléante IJS Pierre GARREC (titulaire IPJS), Bernard BRONCHART (titulaire IJS 1^{ère} classe), Philippe BAYLAC (titulaire IJS 2^{ème} classe).
- pour les RP du SGEN-CFDT : Daniel SCHMITT.

I - Désignation du secrétaire adjoint de séance

Selon la tradition de l'alternance entre syndicats, Daniel SCHMITT (SGEN CFDT) est désigné secrétaire adjoint de séance, Jean-Luc WYREBSKI (DRH - SD2D) étant secrétaire de séance.

II- Titularisation des deux IJS stagiaires nommés en janvier 2016

L'administration propose la titularisation de Mme Rachel HERVET affectée en janvier 2016 inspectrice de la jeunesse et des sports (IJS) stagiaire à la DRDJSCS de Normandie. Sa proposition de titularisation a reçu un avis très favorable.

Les représentants de l'administration et les RP se prononcent à l'unanimité en faveur de cette proposition.

Au regard de sa situation, l'administration propose d'étudier la titularisation de M. Jonathan PARISOT, IJS stagiaire affecté à la DRJSCS d'Ile-de-France le 12 janvier 2016, lors d'une prochaine CAP.

III- Aptitude de Mme ZARGUIGUA à exercer les missions d'IJS

Mme Yasmine ZARGUIGUA (recrutement TH) a été affectée en janvier 2016 inspectrice de la jeunesse et des sports (IJS) stagiaire à la DDCSPP du Lot-et-Garonne. Sa proposition de titularisation a reçu un avis très favorable.

Les représentants de l'administration et les RP se prononcent à l'unanimité en faveur de cette proposition.

VI- Promotions

Pour l'ensemble des propositions de promotion, le vote ne se fait pas nominativement, mais sur la liste présentée par l'administration. Les votants sont les RP élus au titre de la classe/grade d'origine et d'accueil.

Le SEJS a rappelé le mode de calcul de son barème qui prend en compte la carrière et les responsabilités exercées ainsi que son mode de vote en CAP de promotion : le SEJS s'exprime favorablement lorsque la liste de l'administration comporte au moins pour moitié des noms inscrits sur la liste des premiers classés au barème transmis à l'administration (cette liste comporte un nombre d'IJS égal au double des agents à promouvoir). Par exemple, pour une possibilité de 10 promotions, le SEJS communique son classement qui comporte 20 noms, et vote favorablement si 5 des noms de la liste du SEJS figurent sur la liste de l'administration.

4.1. Promotion au grade d'IJS de 1^{ère} classe

20 agents sont promouvables au 31 décembre 2016. Le taux de promotion est de 26%, soit $20 \times 26\% = 5,2$. Il faut ajouter à ce chiffre le reliquat de l'an dernier qui s'élève à 0,53, pour aboutir à un total de 5,73 promotions théoriquement possibles. Par conséquent, on peut accorder 6 promotions au titre de 2017 et amputer le nombre de promotions possibles de 0,27 pour 2018.

Après échange avec les RP, l'administration propose la promotion des collègues suivants :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Fonction et/ou affectation</i>
VOUILLON Nicolas	DRDJSCS PACA
BAYLAC Philippe	Décharge syndicale
MARTINET Marie-Sophie	DJEPVA
NIER Dominic	DDCSPP Ardèche
DORE Benoît	DDCSPP Orne
THURIES Xavier	DDCSPP Lot

Les représentants de l'administration et les RP se prononcent à l'unanimité en faveur de cette proposition.

Les noms de Sébastien DARTAI et Chantal DARDANUS sont cités pour faire l'objet d'un examen attentif pour la promotion 2018.

4.2. Promotion au grade d'IPJS

72 agents sont promouvables au 31 décembre 2016. Le taux de promotion est de 14%, soit $72 \times 14\% = 10,08$. Il faut ajouter à ce chiffre le reliquat de l'an dernier qui s'élève à 0,58, pour aboutir à un total de 10,66 promotions théoriquement possibles. Par conséquent, on peut accorder 11 promotions au titre de 2017 et amputer le nombre de promotions possibles de 0,34 pour 2018.

Après échange avec les RP, l'administration propose la promotion des collègues suivants :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Fonction et/ou affectation</i>
GAUTIER Marie-Andrée	DRDJSCS BFC (Dijon)
DE MICHERI Jérôme	DDCS Loire-Atlantique
POULY Arnaud	DDCS Var
GIACOMINO Claude	DDCS Haute-Savoie
DRUBIGNY André	DDCSPP Aveyron
PINSON Max	DRDJSCS ACAL (Strasbourg)
CAMPOCASSO Pierre-Philippe	DDCS Val-de-Marne
DE LEVEZOUS DE VEZINS Renaud	CREPS PACA

HOLEC Anne
 PASCAL-LAGARRIGUE Sylvie
 THEVENON Jean-Luc

DDCSPP Lozère
 DDCCS Yvelines
 DJSCS Guadeloupe

Les RP demandent une interruption de séance. A leur retour, ils font la déclaration suivante :

Les RP des deux organisations syndicales représentatives du corps des IJS manifestent leur profond désaccord sur l'absence de prise en compte de l'ensemble des parcours et des qualités professionnelles avérées de certains collègues promouvables. Cela se traduit, de facto, par des promotions accélérées, voire fulgurantes pour d'autres, susceptibles de générer un profond sentiment d'injustice tout particulièrement dans le contexte dégradé des services.

Après cette déclaration, les votes exprimés sont les suivants :

- Vote pour : représentants de l'administration ;
- Vote contre : représentants des personnels.

Les noms de Claudie ROZE et Isabelle DAVID-IGEL sont cités pour faire l'objet d'un examen attentif pour la promotion 2018.

4.3. Promotion à l'échelon spécial du grade d'IPJS

L'échelon spécial est accessible, dans la limite de 30% de l'effectif du grade d'inspecteur principal, aux inspecteurs principaux comptant 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de leur grade et inscrits à un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire.

Au 1er janvier 2017, compte tenu des conditions statutaires d'accès à cet échelon contingenté, 25 inspecteurs seront à la HEB (soit 23,1% de l'effectif du grade d'inspecteur principal).

Sur un total de 108 inspecteurs principaux au 1er janvier 2015, 30% de ceux-ci peuvent avoir accès à l'échelon spécial, soit 32,4.

Il est donc possible de promouvoir 32,4 moins 25, soit 7 inspecteurs principaux à l'échelon spécial en 2017.

Après échange avec les RP, l'administration propose la promotion des collègues suivants :

Nom Prénom	Fonction et/ou affectation
BERLEMONT Jean-Philippe	DRDJSCS BFC
DE LAMARE Laurent	DRJSCS Ile-de-France
DE VINCENZI Jean-Pierre	INSEP
LEDOS Eric	DRH
THEVES Catherine	Cabinet
QUENAULT Eric	DFAS
POTHET Thierry	DDCSPP Savoie

Après cette déclaration, les votes exprimés sont les suivants :

- Vote pour : représentants de l'administration ;
- Abstention : représentants des personnels.

Les noms de Christine LABROUSSE, Fabienne DEGUILHEM et Dominique INIZAN sont cités pour faire l'objet d'un examen attentif pour la promotion 2018.

V- Demande d'intégration directe dans le corps des IJS

Trois demandes d'intégration directe dans le corps des IJS ont été effectuées. Elles concernent : Patrice BEHAGUE, Manuel BRISSAUD et Jérôme ROUILLAUX.

Après échange avec les RP, l'administration propose :

- L'intégration directe de Jérôme ROUILLAUX au 1^{er} décembre 2016 ;
- L'intégration directe de Manuel BRISSAUD au 1^{er} janvier 2017.

Les représentants de l'administration et les RP se prononcent à l'unanimité en faveur de cette proposition.

VI- Mutation de Mme Marianne BIRCK de Nancy à Strasbourg (DRDJSCS Grand Est) poste de Nancy supprimé dans le cadre de la réforme territoriale

L'administration propose la mutation de Mme Marianne BIRCK de Nancy à Strasbourg (DRDJSCS Grand Est) le poste de Nancy étant supprimé dans le cadre de la réforme territoriale.

Les représentants de l'administration et les RP se prononcent à l'unanimité en faveur de cette proposition.

VII- Questions et informations diverses

L'administration informe les RP de la réintégration pour deux mois, à compter du 1^{er} janvier 2017, de Thierry ROCHEL à la DRDJSCS ACAL à la fin de son détachement dans la commune de Metz.

La date butoir pour candidater sur la fiche de poste formation de la DRJSCS Occitanie à Montpellier étant fixée au 26 novembre, l'administration propose de consulter les RP par mél et d'acter après cette consultation la mutation au 1^{er} mars 2017, soit avant la prochaine CAP prévue en avril. A ce jour, Véronique CAZIN est la seule IJS à avoir postulé.

L'administration informe que Johan HOUSSIN, dernier lauréat non affecté au concours d'IJS a refusé le seul poste qui lui a été proposé à la DRDJSCS de Normandie. L'administration fera appel à la liste complémentaire au concours pour pourvoir ce poste, en commençant par la lauréate au concours interne. L'affectation est prévue au 1^{er} janvier 2017.

Les RP du SEJS interrogent l'administration sur le RIFSEEP (date d'entrée en vigueur, montant du socle en gestion) sans obtenir de réponse précise.

Ils pointent aussi les difficultés liées aux différences de montants indemnitaires octroyés aux IJS selon leur région d'affectation, voire même à l'intérieur d'une même région.

Ils interrogent également la DRH sur le *vade mecum* relatif aux mutations. Un premier document de travail a été rédigé par la DRH. Il sera envoyé aux RP afin que ces derniers puissent émettre des remarques à son sujet.

Enfin, des situations particulières ont été évoquées. Le SEJS en fera part personnellement aux intéressés.
